

Si j'avais su, j'y serais allé !



Le 25 juin 2008 aura lieu à Paris le procès de Ludovic et Michel. Ils sont poursuivis à la demande de la direction nationale de la CFDT...

La Compagnie Jolie Môme, de nombreux soutiens et amis ont décidé de dénoncer cet incroyable procès. Ils apporteront en même temps que leur soutien, leur contribution à une question qui se pose (particulièrement à la veille d'une nouvelle négociation de convention Unedic) :

**« Si l'on rétablissait l'esclavage,
qui négocierait le poids des chaînes ? »**

Cabaret Déchaîné !

Journée de soutien le dimanche 15 juin 2008

à partir de 14h au Théâtre de L'Épée de Bois – Cartoucherie -

En cette période de pénalisation des luttes, trop d'acteurs du mouvement social, lycéens, syndicalistes, sans papiers, intermittents... sont poursuivis en justice :

Retrouvons nous pour faire le procès de la répression !

Rappel des faits :

Le 19 avril 2005, des chômeurs, des intermittents du spectacle, des retraités, bref des travailleurs, se sont invités au siège de la CFDT pour demander pour quelles raisons et au nom de quoi "les accords" successifs les concernant avaient été signés.

Trois ans plus tard, sans autre motif que la "violation de domicile", deux des manifestants (Michel Roger de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic Prieur du webmédia associatif et coopératif hns-info.net) passent en procès à la demande de la Direction Nationale de la CFDT.

Mais qui dépasse la ligne jaune ?

Des travailleurs qui en arrivent à occuper un local syndical ?

Ou un syndicat qui porte plainte contre des travailleurs et des chômeurs en lutte ?

Quoiqu'il en soit, moi, si j'avais su j'y serais allé ... !

**Le procès aura lieu au tribunal correctionnel de Paris,
mercredi 25 juin 2008 à 9h. M° Cité**

Plus d'infos et pétition : www.cie-joliemome.org/petition